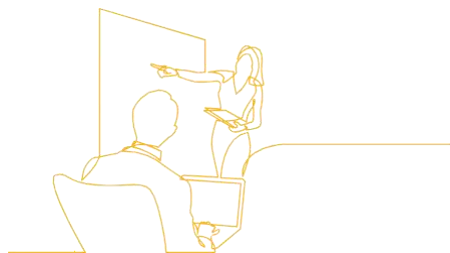




Programme 2023

Bilan de compétences

BILAN DE COMPÉTENCES



Les Fondamentaux du bilan de compétences

Le bilan de compétences est une démarche règlementée par le Code du Travail. L'encadrement légal vise avant tout à protéger le bénéficiaire. Comme le précise l'article L.6313-4 du Code du Travail, le bilan de compétences a pour objet de « permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ».

Enjeux du bilan de compétences

A l'issue de cette formation, le bénéficiaire sera capable de :

- ✓ Réaliser un diagnostic sur son parcours professionnel
- ✓ Dévoiler son potentiel
- ✓ Identifier ses compétences transférables
- ✓ Identifier ses besoins en formation
- ✓ Trouver une nouvelle voie professionnelle en phase avec sa personnalité
- ✓ Préparer une mobilité interne ou externe
- ✓ Donner du sens à son avenir professionnel



Objectifs du bilan de compétences

- Identifier les ressources mobilisables : aptitudes professionnelles, savoir-être, savoir-faire, compétences techniques, potentiel, cœur de métier, intérêts professionnels, motivations & valeurs.
- Identifier les aires de mobilité pour valider ses compétences transférables et les « passerelles métiers » envisageables.
- Valider les compétences acquises et les axes de développement au regard du projet professionnel défini.
- Identifier un projet professionnel en adéquation avec son profil en tenant compte des paramètres extérieurs.



Public & prérequis

Le bilan de compétences est **accessible à tous** : jeunes diplômés, retraités, salariés, fonctionnaires, demandeurs d'emploi... Il n'y a pas de profil type, ni de prérequis. Les outils et les étapes peuvent être ajustés en fonction des attentes tout en respectant les phases clés du process.

Si vous pensez être en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter pour évaluer ensemble vos besoins et voir quelles solutions sont envisageables pour vous accompagner de manière optimale ou vous proposer une alternative.



Modalités



Cette formule est un accompagnement à distance (visio) de 24h réparties en 10 séances de 1,5h en face à face + 1h de bilan + 8h de travail personnel.

Les séances du bilan de compétences sont planifiées en amont avec le bénéficiaire en fonction de ses disponibilités. Nous élaborons un planning prévisionnel avec généralement 1 séance par semaine. Ce planning peut être ajusté en fonction des besoins et des contraintes personnelles ou professionnelles du bénéficiaire. Si la situation le nécessite, le planning peut être modifié au cours du bilan de compétences.

Délais d'accès



Dès que vous nous contactez, nous fixons ensemble un premier rendez-vous permettant d'analyser votre demande et vos attentes. Ce premier rendez-vous est gratuit et sans engagement.

A l'issue de ce rendez-vous, vous recevrez une convention (ou contrat de formation). L'inscription sera validée dès signature de la convention (ou contrat de formation). Le bilan pourra se poursuivre dès réception de l'accord de prise en charge ou règlement par virement bancaire selon le mode de financement choisi.

Contenu

Le bilan de compétences intègre **3 phases clés** :

1. Phase préliminaire

Objectif

- ✓ Analyser la demande et les besoins du bénéficiaire et les objectifs spécifiques.
- ✓ Déterminer le format le plus adapté à sa situation et ses besoins.
- ✓ Définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

2. Phase d'investigation

Objectif

- ✓ Approfondir la connaissance de soi.
- ✓ Analyser les motivations et intérêts professionnels et personnels.
- ✓ Identifier les compétences, les aptitudes professionnelles et personnelles.
- ✓ Étudier la transférabilité des compétences et des acquis professionnels.
- ✓ Construire un projet professionnel et en vérifier la pertinence ou élaborer une ou plusieurs alternatives.

3. Phase de conclusion

Objectif

- ✓ S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation.
- ✓ Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels.
- ✓ Prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi à 6 mois avec le prestataire de bilan de compétences.

Lieu



L'accompagnement se fait à distance en visio. Le lien d'accès assorti des codes est communiqué après validation de l'inscription.

| | | |
|-------------------------------|------------------|---|
| PHASE PRELIMINAIRE | 1H | <p><u>Phase définie dans l'Article L. 6313-1 du code du travail</u></p> <p>Lors de ce premier échange, le bénéficiaire expose sa demande et ses attentes à l'experte qui l'accompagnera tout au long de son bilan.</p> <p><i>Modalités : Entretien individuel sans engagement.</i></p> |
| PHASE D' INVESTIGATION | ENTRE 7 et 9H | <p><u>Phase définie dans l'Article L. 6313-4 du code du travail</u></p> <p>Plusieurs dimensions abordées</p> <p>1. LE BILAN PERSONNEL Auto-évaluation de la personnalité et investigation auprès de l'entourage personnel et professionnel. Identification des points d'appui et des axes d'amélioration. <i>Modalités : entretiens individuels, questionnaires sur la personnalité, documents de réflexion et de formalisation.</i></p> <p>2. LE BILAN PROFESSIONNEL Analyse de l'activité. Élaboration du portefeuille de compétences. Étude de la transférabilité des compétences et des acquis professionnels. <i>Modalités : entretiens individuels, documents de travail, étude des fiches métiers CODE ROME.</i></p> <p>3. LE BILAN DES INTÉRÊTS PROFESSIONNELS Identification des intérêts professionnels et hiérarchisation des valeurs. <i>Modalités : entretien individuel, questionnaires & travail de formalisation.</i></p> <p>4. ÉLABORATION DU PROJET PROFESSIONNEL Travail approfondi sur les « idées métiers ». Réalisation d'entretiens conseils et d'enquêtes métiers. Construction d'un projet professionnel (une ou plusieurs alternatives). <i>Modalités : entretiens individuels, recherche METIERS (ONISEP) & investigation terrain</i></p> |
| PHASE DE CONCLUSION | 1H | <p><u>Phase définie dans l'Article L. 6313-4 du code du travail</u></p> <p>La phase de conclusion se termine par la présentation d'un document de synthèse qui reprend les résultats du bilan. Ces résultats sont la seule propriété du bénéficiaire. Ils ne peuvent donc être communiqués à un tiers qu'avec son accord.</p> <p><i>Modalités : entretien individuel, travail d'appropriation et de formalisation.</i></p> |

Suivi du bilan



- Une auto-synthèse à chaque étape
- Un plan d'action personnalisé
- Remise d'une synthèse personnalisée en fin de bilan
- Un entretien individuel de suivi avec la personne en charge de son accompagnement, en face à face ou à distance.

Modalité d'évaluation du bilan



- Un questionnaire à chaud est remis au bénéficiaire en même temps que la synthèse.
- Un 2eme questionnaire sera envoyé par mail au bénéficiaire 6 mois après la fin de son bilan. Ce questionnaire a pour but de faire un point sur la mise en œuvre du projet professionnel identifié lors du bilan.

Tarifs & financement



Se référer aux tarifs indiqués sur le bulletin d'inscription.

Différentes solutions de financement de votre bilan existent. Nous sommes à votre disposition pour vous guider. Pour information, vous pouvez consulter :

<https://www.bilandecompetences.pro/guide/financement/dispositifs/>

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/droit-a-la-formation-et-orientation-professionnelle/bilan-competences>

<https://www.pole-emploi.fr/candidat/votre-projet-professionnel/evaluer-vos-competences/le-bilan-de-competences.html>

Formateurs



Le bilan de compétences est réalisé par une experte du bilan professionnel, Myriam Soulier. Vous pouvez retrouver son profil sur notre site www.aloha-formation.com.

Méthodes et moyens pédagogiques




La méthodologie du bilan de compétences a été élaborée par des professionnels de l'orientation. Notre connaissance des métiers et du bassin de l'emploi s'appuie sur une remise à niveau régulière. Nous nous inscrivons dans une démarche d'amélioration continue : veille sur les outils et approches pédagogiques, remise en question régulière des méthodes de travail, échanges de pratiques, formations, etc.

Pour plus d'information, consultez notre site : WWW.ALOHA-FORMATION.COM

Satisfaction



Depuis 2009, Myriam Soulier a accompagné des dizaines de personnes. De nombreux témoignages de satisfaction sont publiés sur le site. Depuis janvier 2022, Myriam réalise ses accompagnements via la structure ALOHA FORMATION, certifiée Qualiopi.

| | |
|--|--|
| Nombre de bénéficiaires suivis ou en cours depuis janv. 2020 : 5 |  Note moyenne 5/5 |
| Qualité globale de la formation : 100% déclarent « Très satisfaisant » | Niveau de satisfaction globale : 100% déclarent « Très satisfaisant » |
| Taux de réalisation des entretiens de suivis à 6 mois : 100% | Taux de bénéficiaires ayant été au bout de la démarche : 100% |

BULLETIN D'INSCRIPTION 2023 :

BILAN DE COMPETENCES

TYPE DE FACTURATION : Entreprise / Micro entreprise / Profession libérale / Association

Particulier

COORDONNÉES DU PARTICIPANT

Nom et prénom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Mobile :

E-mail : Profession :

Par qui ou par quel moyen, avez-vous eu connaissance de cette formation ?

Formation réalisée dans le cadre de : Plan de formation CPF Autre :

PRISE EN CHARGE PAR L'ENTREPRISE *pour établissement de la convention et facturation*

Forme juridique : SIRET :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Nom du signataire : Fonction :

Téléphone fixe : Mobile : Fax :

E-mail :

Identification de l'OPCO prenant en charge la formation (*le cas échéant*) :

TARIF

| BILAN DE COMPETENCES | Tarifs entreprise | Tarifs particulier |
|----------------------|--------------------|--------------------|
| 24 h en DISTANCIEL | 3 600€ net de taxe | 2 400€ net de taxe |

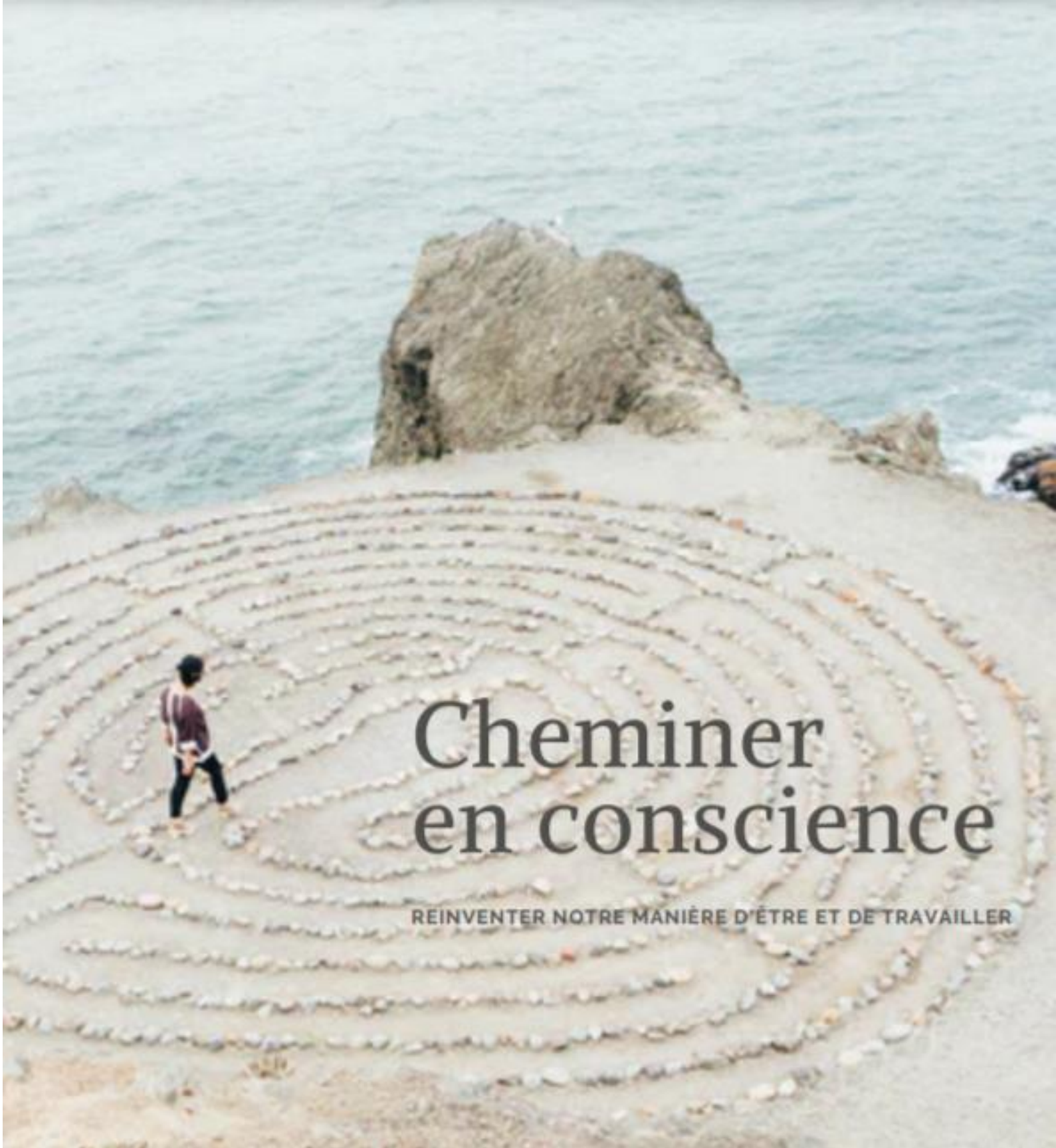
CONDITIONS

- À réception du présent bulletin d'inscription dûment complété, nous vous confirmerons la prise en compte de votre inscription par email.
- Si vous êtes un professionnel, vous recevrez ultérieurement une convention de formation dont un exemplaire devra nous être retourné dûment signé et accompagné du règlement du prix de la formation. Votre inscription sera effective à réception de la convention et du règlement total du prix de la formation (exception faite des financements OPCO et institutionnels).
- Si vous êtes un particulier, vous prenez en charge personnellement votre formation, vous recevrez ultérieurement un contrat de formation, en deux exemplaires dont un devra nous être retourné signé. Votre inscription sera effective passé le délai de rétractation de 14 jours après réception du dit document par l'Aloha Formation et du versement de 800€ ; Le solde du prix de la formation sera échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, (Exception faite des financements CPF).
- Vous pouvez également utiliser votre CPF pour financer la formation. Dans ce cas, le règlement se fera via <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>

Cachet de l'entreprise :

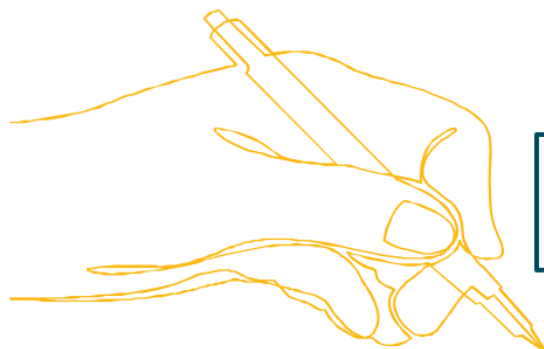
Date :

Signature :



Cheminer en conscience

REINVENTER NOTRE MANIÈRE D'ÊTRE ET DE TRAVAILLER



Renseignements et inscription

Contacter Myriam Soulier

T +33(0)6 18 48 34 09

E contact@myriam-soulier.fr

